



**Etaient présents** : AUTIÈ Jean-Marc, BALAS Max, BAYLAC Michel, BIAUTE Philippe, BONNET Eric, BOURDALLÉ Annie, BREIL Roger, CHAMBERT Serge, DELIGNIÈRES Patrick, DUCOMBS Patrick, FALCO Jean, LACROIX Gérard, LAPRÈBENDE Christian, MELLO Bénédicte, ORTHOLAN Jean-Jacques, RAFFIN Michel, RIVIÈRE François, SALLES Céline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : BLAY Jean-Michel à AUTIÈ Jean-Marc, FANTON Patrick à RAFFIN Michel, MONTAUGÉ Franck à SALLES Céline.

**Excusés ou absents** : DUPUY Jean-Marc, LARRIEU Muriel, MERCIER Pascal.

\*\*\*\*\*

Est nommé secrétaire de séance BALAS Max.

Le compte-rendu du précédent comité du 1<sup>er</sup> mars 2021, qui a été envoyé aux membres, est approuvé à l'unanimité.

## 1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 présenté par Madame la Trésorière Principale d'Auch Ville est en tout point conforme à la comptabilité administrative. Il recense l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch (PETR), après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale pour l'année 2020.

## 2. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil syndical,  
Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur,  
Après avoir entendu et approuvé le rapport du compte administratif de l'exercice 2020,  
VOTE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		215 463,81 €		5 625,09 €		221 088,90 €
Opérations de l'exercice	267 908,07 €	339 119,63 €	809,00 €	1 450,42 €	268 717,07 €	340 570,05 €
Totaux	267 908,07 €	554 583,44 €	809,00 €	7 075,51 €	268 717,07 €	561 658,95 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>286 675,37 €</b>		<b>6 266,51 €</b>		<b>292 941,88 €</b>
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	267 908,07 €	554 583,44 €	809,00 €	7 075,51 €	268 717,07 €	561 658,95 €
Résultats définitifs		286 675,37 €		6 266,51 €		292 941,88 €

La Présidente n'a pas pris part au vote et s'est retirée au moment du vote.

### 3. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Les résultats de l'exécution du budget du PETR pour 2020 font apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 286 675,37 € et un excédent cumulé d'investissement de 6 266,51 €, tel que retracé dans le tableau suivant :

CA 2020	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section d'investissement	Dép./Déficit			809,00 €			0	
	Rec./Excédent	5 625,09 €		1 450,42 €	641,42 €	6 266,51 €	0	6 266,51 €
Section de fonctionnement	Dép./Déficit			267 908,07 €			0	
	Rec./Excédent	215 463,81 €	<b>215 463,81 €</b>	<b>339 119,63 €</b>	71 211,56 €	286 675,37 €	0	286 675,37 €
Total		221 088,90 €				292 941,88 €	0	292 941,88 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 pour un montant de 286 675,37 € au compte 002,
- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2020 pour un montant de 6 266,51 € au compte 001.

### 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch (PETR),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2311-1, et L.2312-3,
- Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptable relatives aux collectivités locales,
- Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Considérant que le Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch est compétent pour adopter le budget, et qu'à ce titre, il convient de délibérer ;

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver, au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	568 675,37 €	568 675,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 266,51 €	12 266,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>580 941,88 €</b>	<b>580 941,88 €</b>

### Article 2 :

De charger la Présidente, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 5. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ci-dessous :

CADRE EMPLOI	GRADE	CAT	SITUATION AU 01/01/2021	
			TOTAL	POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attachés Territoriaux	Attaché hors classe TNC 60/100	A	1	1
	Attaché		1	0
			2	1
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur/Rédacteur principal	B	1	1
			2	2
			3	3
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal	C	1	1
			1	1
	<b>TOTAL GENERAL</b>		6	5

## 6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'en prévision du départ en retraite de l'actuel directeur à 21 heures hebdomadaires, ainsi que la nécessité d'une période de tuilage, il est nécessaire de créer un emploi de directeur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, ouvert aux cadres d'emplois d'attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du tableau des emplois de la collectivité ci-dessous :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des fonctionnaires occupant l'emploi
Directeur	1	21	Animation du Pays, de ses assemblées. Suivi des programmes contractuelles (avec EU, Etat, Région, Département). Suivi des porteurs de projets. Suivi du service instructeur ADS. Animation du réseau DGS du PETR	Attachés territoriaux
Directeur	1	35	Animation du Pays, de ses assemblées. Suivi des programmes contractuelles (avec EU, Etat, Région, Département). Suivi des porteurs de projets. Suivi du service instructeur ADS. Animation du réseau DGS du PETR. Mise en place du contrat CRTE (pilotage, animation et coordination des actions)	Attachés territoriaux ou Rédacteurs territoriaux
Chargé de mission	1	35	Animation et suivi du programme LEADER	Attachés territoriaux ou Rédacteurs territoriaux
Instructeur	2	35	Instruire les demandes d'urbanisme	Rédacteurs territoriaux
Assistante de direction	1	35	Secrétariat polyvalent avec une mission d'assistance administrative et financière et de suivi des programmes régionaux	Adjointes administratifs territoriaux

## 7. COTISATION DES MEMBRES DU SYNDICAT POUR 2021

Au regard des résultats de l'exercice 2020 et des prévisions budgétaires pour 2021, il est décidé de maintenir la contribution des EPCI au taux de 1,50 €/habitant.

La population de référence est celle de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (population totale), soit une contribution de :

Collectivités membres du PETR	Population	contribution de base	Contribution 2021
Grand Auch Cœur de Gascogne	40 580	1,50 €/hbt	60 870,00 €
Val de Gers	10 697	1,50 €/hbt	16 045,50 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	8 125	1,50 €/hbt	12 187,50 €
Astarac Arros en Gascogne	7 474	1,50 €/hbt	11 211,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>100 314,00 €</b>

Le Comité Syndical approuve les cotisations pour 2021.

#### 8. SERVICE DES Autorisations du Droit des Sols (ADS) - CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2021 : REGULARISATIONS 2020 ET PREVISIONS FINANCIERES 2021

- Contribution définitive 2020 :**

La contribution définitive 2020 est arrêtée à la somme de 110 887,24 € selon le tableau joint en annexe 1 de la note explicative de synthèse et a été ajustée en fonction du nombre de dossiers bruts réellement déposés et enregistrés en 2020.

Les régularisations à opérer par EPCI entre la contribution prévisionnelle 2020 appelée et la contribution définitive 2020 sont les suivantes :

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle ADS 2020	contribution définitive ADS 2020	Régularisation
Astarac Arros en Gascogne	33 811,56 €	35 883,68 €	<b>2 072,12 €</b>
Cœur d'Astarac en Gascogne	31 989,98 €	31 301,65 €	<b>-688,34 €</b>
Val de Gers	45 198,46 €	43 701,91 €	<b>-1 496,55 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 000,00 €</b>	<b>110 887,24 €</b>	<b>-112,78 €</b>

- Contribution prévisionnelle 2021 :**

Comme débattu lors de notre DOB, la contribution 2021 est arrêtée selon le tableau joint en annexe 2 de la note explicative de synthèse à la somme prévisionnelle de 111 000 €, répartie pour 50 % selon la population (population totale 2018) et 50% selon la moyenne des dossiers déposés et enregistrés sur la période 2017-2020.

La régularisation s'effectuera début 2022 selon le nombre de dossiers bruts effectivement déposés et enregistrés sur l'année 2021.

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle ADS 2021
Astarac Arros en Gascogne	<b>34 493,16 €</b>
Cœur d'Astarac en Gascogne	<b>31 734,08 €</b>
Val de Gers	<b>44 772,76 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 000,00 €</b>

Le Comité Syndical approuve la contribution définitive 2020 et la contribution prévisionnelle 2021.

## 9. DISPOSITIF D'AIDE A L'INGENIERIE DU PETR : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2021

La Région Occitanie a mis en place un dispositif d'aide à l'ingénierie des PETR dont peut bénéficier le PETR du Pays d'Auch. Cette aide est calculée sur la masse salariale (charges comprises).

L'animation du programme LEADER peut également bénéficier de son côté d'une aide européenne.

Les éléments de calcul sont précisés dans le tableau ci-après :

Plan d'action Ingénierie territoriale du Pays/PETR de Pays d'Auch																		
Année 2021																		
L'ensemble des moyens mobilisés en terme d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau																		
Missions Pays/PETR	Nom prénom de l'agent	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe LEADER	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres (préciser)	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Accompagnement des projets Contrat de Ruralité, Contrat Régional, Bourgs Centres, Innovation, Tourisme	M. BELLOTTO Francis	80%	42 894	0		0		21 447	50%	0		0		21 447	50%	21 447	50%	
Gestion administrative et financière, Projet de Territoire (animation), Conseil de Développement (animation)	M. BELLOTTO Francis	20%	10 723	0		0		5 362	50%	0		0		5 362	50%	5 362	50%	
Animation Programme LEADER	Mme LACOSTE FLOVES Evelyne	100%	48 371	29 023	60%	0		9 674	20%	0		0		38 697	80%	9 674	20%	Fonds européens: FEADER (LEADER). Coût: salaires, charges et forfait de 15% de frais indirects (frais de fonctionnement, déplacements, ...) éligible au programme
Gestion administrative et financière	Mme LEDRU Hélène	80%	28 070	0		0		9 263	33%	0		0		9 263	33%	18 807	67%	
Animation Contrat Régional	Mme LEDRU Hélène	20%	7 017	0		0		2 316	33%	0		0		2 316	33%	4 701	67%	
<b>TOTAL Moyens humains</b>			<b>137 075</b>	<b>29 023</b>	<b>21%</b>			<b>48 061</b>	<b>35%</b>					<b>77 084</b>	<b>56%</b>	<b>59 991</b>	<b>44%</b>	
Etudes, dépenses de prestations																		
<b>TOTAL études et dépenses de prestations</b>			<b>137 075</b>	<b>29 023</b>		<b>0</b>		<b>48 061</b>		<b>0</b>				<b>77 084</b>		<b>59 991</b>		

Le Conseil Syndical décide :

- de solliciter une subvention à la Région Occitanie de 48 061 € au titre de soutien à l'ingénierie 2021 du PETR du Pays d'Auch
- de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne de 29 023 € au titre de soutien à l'ingénierie 2021 pour l'animation et la gestion du programme LEADER

et charge la Présidente de présenter les dossiers et signer tous les documents afférents

## 10. SUBVENTION AU GROUPEMENT SOCIAL D'AUCH - DU GRAND AUCH ET DU CIAS POUR 2021 POUR LES AGENTS DU PETR DU PYS D'AUCH

Le Groupement Social du personnel de la ville d'Auch, de l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et du CIAS est une association de type loi 1901 dont le principal objet est de créer et d'entretenir un lien social entre les agents, de la cohésion et de la convivialité entre les différentes collectivités. A ce jour, 515 agents adhèrent au groupement social.

Si chaque agent/adhèrent paie une cotisation annuelle, le Groupement Social perçoit également des subventions des collectivités précitées pour ses missions.

Le PETR et ses agents étant proche des agents de la ville d'Auch, de l'agglomération du Grand Auch et du CIAS et parfois faisant partie intégrante, l'association sollicite comme l'an dernier une subvention du PETR de 91 euros par agent, soit 364 € pour l'année 2021, calculée comme pour les autres collectivités au prorata de l'ensemble des adhérents.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 364 € au Groupement Social du personnel de la ville d'Auch, de l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et du CIAS au titre de l'année 2021.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre lundi 08 mars avec Madame Florence BRUTUS Vice-présidente de Région : Etaient également présents Mesdames Céline SALLES, Bénédicte MELLO, Fatma ADDA, Sophie VERDIER, Messieurs Thierry REBUFFAT, Philippe CLARY. Francis BELLOTTO et Evelyne LACOSTE POMÈS y assistaient en tant que membres de l'équipe technique. Madame la Présidente indique que Madame Florence BRUTUS est venue rencontrer les élus du Pays d'Auch afin d'échanger sur les futurs dispositifs de contractualisation régionale ; l'objectif affiché étant d'apporter une cohérence à l'ensemble de ces dispositifs en contractualisant sur un même périmètre.

La Présidente Madame SALLES a exprimé conjointement avec Madame MELLO représentant le Président de l'agglomération, le souhait du Pays d'Auch de porter une candidature commune sur ces financements (CRTE, contrat régional 2021-2027, appel à projet FEDER, programme LEADER) avec une déclinaison de sa stratégie sur ses deux composantes que sont l'agglomération et la partie Astarac.

Pour cela, la Présidente propose de « réactualiser » le projet de territoire approuvé en 2018, en faisant appel au cabinet PLACE qui a réalisé la prestation initiale. En effet, compte tenu des délais imposés et de la base de travail déjà accomplie, il est nécessaire de procéder à la collecte des projets ou intentions dès à présent.

L'ensemble des élus approuve cette proposition et valide le principe de contractualiser avec le cabinet PLACE.

- Madame la Présidente ainsi que l'ensemble des élus ont tenu à remercier chaleureusement Francis BELLOTTO pour l'ensemble du travail effectué à la direction du Pays d'Auch et lui souhaitent de profiter d'une belle retraite.

L'ordre du jour étant épuisé ;  
La séance est levée à 20h10

La Présidente,



Céline SALLES

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



